



communiqué

Date **Le 24 juin 1994**

N° 133

Pour publication

M. OUELLET CONDAMNE L'ESCALADE DES HOSTILITÉS EN ANGOLA

Le ministre des Affaires étrangères, M. André Ouellet, a engagé aujourd'hui les deux parties au conflit angolais à s'abstenir de toute nouvelle action militaire et à faire preuve du courage nécessaire pour conclure un accord de paix.

«Le Canada réagit avec consternation à la dangereuse escalade des combats, qui survient au moment même où l'Unité nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA) et le gouvernement de l'Angola semblent sur le point d'en arriver à une entente aux pourparlers de Lusaka. Cette intensification de l'activité militaire met inutilement en péril la livraison de l'aide humanitaire aux 3 millions de victimes de ce conflit cruel et insensé», a déclaré M. Ouellet.

Après sept mois de négociations sous l'égide de l'ONU, la médiation a débouché sur une proposition de solution globale qui prévoit un cessez-le-feu et la constitution d'un gouvernement d'unité nationale. Le gouvernement de l'Angola a fait savoir qu'il acceptait cette solution, mais l'UNITA ne s'est toujours pas prononcée.

M. Ouellet a souligné que l'UNITA ne pouvait pas se permettre de laisser passer une autre occasion de faire la paix, sous peine d'être condamnée de nouveau par la communauté internationale et d'être réduite à l'isolement. Le Canada a déjà imposé des sanctions contre l'UNITA, interdisant la vente et la livraison d'armes et de produits pétroliers conformément à la résolution 864 du Conseil de sécurité de l'ONU, adoptée le 15 septembre 1993.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias sont priés de communiquer avec le :

Service des relations avec les médias
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
(613) 995-1874